

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché par reconnaissance mutuelle de la matière fertilisante (produit simple) **ROOTGROW**

de la société **PLANTWORKS Ltd**

enregistrée sous le n°2016-1410

Considérant que les éléments déposés par la société Plantworks attestent que le produit ROOTGROW a été légalement mis sur le marché au Royaume-Uni, en tant que matière fertilisante.

Conformément à l'article R.255-17 du code rural et de la pêche maritime, la mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est autorisée** en France, pour les cultures et dans les conditions d'emploi et d'emballage identiques à celles du produit ROOTGROW au Royaume-Uni.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

En vertu de la loi sur la sécurité sociale et la protection sociale, la présente décision est émise par la Commission de la sécurité sociale et la protection sociale, qui a délibéré le 12 juillet 2016, et a été signée par le ministre chargé de la sécurité sociale et la protection sociale, M. François de Rugy, le 12 juillet 2016.

### Informations générales

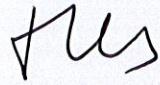
Nom du produit	ROOTGROW
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	PLANTWORKS Ltd Unit 930, Cornforth Drive, Kent Science Park, Sittingbourne, KENT ME9 8PX, ROYAUME-UNI
Classe - Type	Selon les caractéristiques du produit autorisé au royaume-Uni
État physique	Solide
Numéro d'intrant	00025
Numéro d'AMM	1000040

La présente autorisation est valable dix ans à compter de la date de signature de la présente décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

11 JUIL. 2016



**Françoise WEBER**  
Directrice générale adjointe produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail